

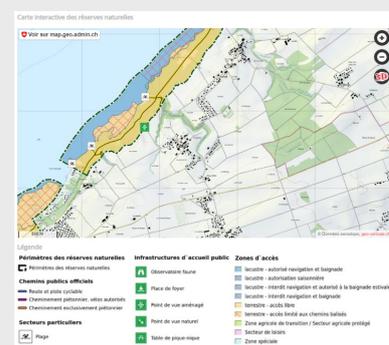
Surveillance des zones d'accès et chemins balisés (Exemple IV-3)

La Grande Cariçaie (VD, FR, NE) est une zone naturelle protégée située proche de grandes agglomérations. Afin d'appliquer ses différentes réglementations en atteignant le plus de visiteurs possibles, un système de surveillance intercantonal et interinstitutionnel a été mise en place.

La Grande Cariçaie (3'000 ha) appartient au réseau des sites Ramsar et comprend huit réserves naturelles cantonales réparties entre trois cantons. Composée d'une multitude de paysages entre marais, lac et forêts, des chemins officiels et différentes zones d'accès (dont la zone "accès limité aux chemins balisés") ont été définis avec leur propre réglementation. Afin d'appliquer ces différentes réglementations, un groupe de surveillants a été mis en place.

- Plus de 40 km de chemins sont balisés et différentes zones d'accès ont été définies pour canaliser les visiteurs.
- Un groupe de surveillant permanent a été mis en place pour patrouiller régulièrement et lors d'infractions observées.
- Les surveillants veillent au respect des réglementations afin de garantir des espaces de repos et de tranquillité pour la faune. Ils sensibilisent les visiteurs, rappellent les réglementations existantes et effectuent des dénonciations pouvant amener à des amendes.
- Le groupe de surveillance se compose d'agents des cantons de Vaud et Fribourg, de la police (brigade du Lac VD et FR), des gardes-faune, des gardes-pêche et des gardes forestiers.
- Les agents travaillent en étroite collaboration avec l'Association de la Grande Cariçaie (AGC, organisation chargée de la gestion des réserves naturelles), par exemple pour la modification du balisage.
- La coordination de la surveillance s'effectue par le "Groupe surveillance des rives" comprenant des représentants des cantons et de l'AGC.

Zones d'accès et catégories des chemins balisés (AGC 2021a)



Vidéo présentant le travail des surveillants (AGC 2021a)



Mise en place depuis plusieurs années, cette mesure tient sa particularité dans son système de surveillance basé sur une étroite collaboration intercantonale et interinstitutionnelle alliant les différents partenaires et organisations impliqués dans la protection de ce site naturel.

Sources:

AGC 2021a; AGC 2021b